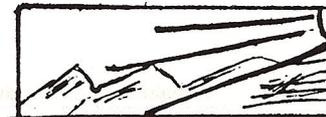
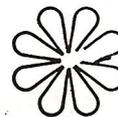




**ASSOCIATION AMICALE
 ☆ DES RESIDENTS
 ☆ DE CHATEL**



N° SPECIAL

BULLETIN D'INFORMATION

mois:
SEPTEMBRE 1989.

★ Edito. Chers Amis,

Ce numéro spécial est consacré pour la plus grande partie à l'Assemblée Générale de notre Association qui a eu lieu, comme prévu, à CHATEL le 4 Août dernier. Vous trouverez ci-après un compte-rendu synthétique. J'ai tenu à y ajouter quelques informations importantes qui, pour la plupart, répondent à votre attente ou à vos préoccupations. Comme il n'est pas possible de tout dire dans un Bulletin comme celui-ci, sachez que le Bureau et bientôt les membres du Conseil d'Administration élus seront à votre écoute et répondront à toutes les questions que vous voudrez bien nous poser, prendront en compte vos avis et tous les problèmes que vous voudrez bien nous soumettre. En effet, si nous sentons que vous êtes à nos côtés pour soutenir nos actions, soyez persuadés que cela sera pour nous le meilleur des encouragements.

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances.

Je vous souhaite à tous une bonne "rentrée". A bientôt.

A. FLANDIN.

A. Flandin

ASSEMBLEE GENERALE - CHATEL, 4 Aout 1989.

M. FLANDIN, Vice-Président, souhaite la bienvenue aux membres présents et à ceux qui les accompagnent, ainsi qu'aux personnes qui ont manifesté le désir d'adhérer à notre Association. La présence d'un "observateur" qui n'a pas voulu décliner son identité a été "loyalement" acceptée. Nous n'avons rien à cacher. Quelques personnalités Châtellanes invitées se sont excusées pour des motifs que nous comprenons fort bien. Le nombre des membres présents ou représentés est de 217. Le quorum (117) étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames FLANDIN et LEBLANC qui ont bien voulu se charger du pointage à l'entrée de la salle sont vivement remerciées.

Avant de donner lecture du rapport moral, M. FLANDIN propose de mettre aux voix une modification de l'article 15, 2ème alinéa, des statuts de l'Association (voir le détail en annexe). La modification est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

M. FLANDIN se propose de dresser le bilan du fonctionnement, des activités et des actions entreprises pendant les 12 mois écoulés, c'est-à-dire depuis la date de création de l'Association (24 Août 88) jusqu'à ce jour. Conformément aux statuts, la première Assemblée Générale devait avoir lieu avant la fin de la première année d'existence légale. Ceci explique sa tenue en ce mois d'Août alors qu'un sondage précédemment effectué avait montré une préférence pour la période de Noël. La date des futures Assemblées fera l'objet d'une résolution soumise au vote (voir annexe). Au cours de l'exposé, M. FLANDIN aborde les trois points suivants :

1/ - Quel poids représente, aujourd'hui, notre Association ?

L'Association regroupe à ce jour 351 membres, alors qu'il y a un an, nous étions 90. C'est une réussite. L'accent est mis sur le fait que de nombreux résidents ont pris conscience qu'il devenait urgent de faire quelque chose et urgent d'agir pour que notre investissement à Châtel ne se déprécie pas au fil du temps. Certains Châtellans pensent que notre Association pourrait bien représenter une "force" importante (elle l'est déjà) qu'ils craignent et avec qui il faudra sans doute compter un jour. Ceux-là disent qu'il serait "suicidaire" de continuer à nous ignorer, à refuser tout dialogue et toute collaboration avec nous.

Il est sans doute utopique d'espérer réunir à nos côtés tous les résidents de Châtel, mais il faut être persuadés que PLUS NOUS SERONS NOMBREUX, PLUS VITE NOUS REUSSIRONS A NOUS FAIRE ACCEPTER COMME DES PARTENAIRES A PART ENTIERE POUR PARTICIPER A LA VIE ET AU DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE CHATEL.

Le temps presse, espérons seulement qu'il ne soit pas déjà trop tard.

...../.....

2/ - Compte tenu de ce que nous savons de l'attitude de la Municipalité à notre égard, ainsi que des Châtellans dans leur majorité :

a) dans quel esprit avons-nous décidé d'agir ?

Aimablement prévenus des "difficultés" qui nous attendaient, de la somme de temps et de patience qu'il nous faudrait pour parvenir à être "intégrés", M. FLANDIN indique que le Bureau a eu à faire un choix entre : se montrer très diplomates, conciliants, faisant des propositions raisonnables afin de ne pas "braquer" d'entrée la Municipalité, ou bien être intransigeants voire même agressifs. D'un commun accord, le Bureau a choisi la première formule, décidé à l'appliquer au moins pendant la première année.

b) les objectifs retenus, compte tenu des moyens et des disponibilités des membres du Bureau.

M. FLANDIN indique qu'il n'était pas possible - à TROIS personnes - de tout faire. Il a fallu faire des choix. Ces objectifs ont été :

- proposer un aménagement des tarifs des forfaits/Résidents à l'année, à la semaine.

Extension du nombre des bénéficiaires.

- être attentif à tous les projets immobiliers mis en chantier en s'assurant de la conformité des constructions au regard du POS et du COS. De même, concernant les problèmes de circulation et de stationnement, s'informer le plus précisément possible des projets et des réalisations.

- faire admettre la candidature de l'Association pour entrer au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme de CHATEL pour qu'elle y soit représentée par l'un de ses membres. Les statuts de l'Office du Tourisme autorisent cette candidature.

- développer la partie "amicale" de l'Association en étudiant les diverses possibilités de rencontres, d'échanges, d'activités de loisirs ou sportives afin de se mieux connaître. Cela n'est pas incompatible avec l'aspect "défense" qui reste l'essentiel de notre activité.

3/ - Enfin, à quels résultats avons-nous abouti ? Les leçons à tirer pour l'Avenir.

M. FLANDIN pense qu'il ne fallait pas s'attendre à des miracles au cours de cette première année et effectivement il n'y a pas eu de miracle. Il informe l'assemblée que comme à son habitude, M. le Maire ne répond pas aux courriers qui lui sont adressés, mais parfois il fait répondre par des tiers. Ce fut le cas pour le parking souterrain en cours de réalisation (lettre de M. DELFOSSE, Ingénieur-Conseil). M. FLANDIN annonce que toute l'information sur ce parking... luxueux (conception, aménagements, fonctionnement, surveillance, coûts) sera l'un des sujets du n° 3 du Bulletin (Déc. prochain).

Concernant les forfaits/Résidents, M. FLANDIN indique que le tarif 88/89 ne subit pas l'augmentation de 10 % sur les autres forfaits et tarifs. Un forfait enfant est créé à 835,- F./an. Le forfait sera valable sur Portes du Soleil et SKI-PASS Evasion. Par contre, pas de forfait hebdomadaire. M. FLANDIN signale qu'un nouveau dossier sera préparé et remis à la SEML. L'étude sera faite à partir d'autres critères.

Concernant notre entrée au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme, aucune décision n'est encore prise. Si notre candidature n'était pas retenue, l'Association mettra M. le Maire en demeure de respecter les statuts de l'Office avec tout ce que cela pourra comporter.

Concernant les programmes immobiliers, l'Association va déposer une demande ~~de~~ à la Mairie, afin d'obtenir le POS actuel (ce document est payant). En cas de refus, M. FLANDIN EN FERA LA DEMANDE auprès de la D.D.E. Il va également demander - comme cela est notre droit - d'être associés aux enquêtes faites pour l'établissement du nouveau POS.

Les réponses aux questionnaires adressés avec la convocation à l'Assemblée Générale ont été peu nombreuses : 109 sur 351 questionnaires envoyés. Il sera tenu compte des souhaits exprimés par certains de nos membres. Des propositions seront faites prochainement. Que ceux qui n'auraient pas utilisé le timbre que nous avons joint à la Convocation à l'Assemblée Générale en profitent pour nous répondre. Merci.

Les leçons à tirer pour l'avenir sont claires.

Rien de sérieux ne sera obtenu si nous ne forçons pas les portes. Si certains craignent de voir se développer l'Association des Résidents de Châtel, que cette crainte soit réelle. Que ceux de nos membres qui le peuvent se fassent inscrire sur les listes électorales - par vagues - en faisant savoir qu'ils sont membres de l'Association. Faisons savoir et affirmons nos positions dans tous les domaines relatifs au développement de CHATEL, relatifs à cette fiscalité hors du commun que nous connaissons, relatifs à la dégradation de l'environnement, à l'expansion démesurée, à la "fuite en avant" (dépensons beaucoup, investissons à outrance, puisque les "Résidents", ces gens riches, sont là pour payer).

Cherchons les points vulnérables de la Municipalité et il y en a. Utilisons les médias (articles de presse, lettres ouvertes, etc...). Mais ceci n'est pas exhaustif. Vous avez sans doute bien d'autres idées ; il faut nous les communiquer.

M. FLANDIN évoque ensuite l'important courrier reçu soit à son adresse, soit par l'intermédiaire de la boîte postale et les réponses tardives qui ont été données. Il demande de bien vouloir l'en excuser, étant seul pour répondre au courrier.

Monsieur FLANDIN donne ensuite la parole à M. STERVINO, Trésorier, pour la présentation du rapport financier.

M. STERVINO donne lecture de la situation financière de l'Association. Le tableau ci-dessous résume son exposé :

SITUATION FINANCIERE - COMPTES ARRETES AU 6 JUILLET 1989.

- TOTAL des adhésions années 88/89 et renouvellement de quelques cotisations au titre de l'année 1990 42.120,- F.

(les recettes de l'Association sont entièrement constituées par les cotisations).

- Dépenses :

Achats divers et frais de fonctionnement du Secrétariat, Rédaction et Trésorerie	15.279,54	F.
P.T.T. (boîte postale, timbres-poste et téléphone)	7.114,70	F.
Location Salle Paroissiale pour réunions	700,--	F.
Divers (Cadeaux à quelques personnes au titre de services rendus à l'Association)	624,--	F.
Abonnement au journal régional "LE MESSAGER"	200,--	F.

TOTAL ... 23.918,24 F.

Recapitulatif : Recettes = 42.120,-- F
 Dépenses = 23.918,24 F
Solde créditeur au 6/7/89 = 18.201,76 F.

Au 6/7/89 :
 En Banque 17.736,42 F.
 En Caisse 465,34 F.

Total ... 18.201,76 F.

M. FLANDIN remercie M. STERVINO pour la présentation de la situation financière de l'Association. Il le remercie également pour l'immense travail qu'il a accompli pendant toute l'année, ne ménageant ni son temps ni sa peine.

L'assemblée fait une forte ovation à M. STERVINO.

M. FLANDIN donne lecture d'une lettre que notre Président Fondateur Henri BUDIN lui a fait parvenir dans laquelle il confirme son intention de se démettre de sa fonction de Président de l'Association. Remerciant tous ceux qui avec lui ont créé cette Association, qui l'ont fait vivre en dépit des difficultés, il termine en disant, je le cite :

" C'est pour cela, chers adhérents, n'oubliez jamais que si vous le voulez, vous représentez aujourd'hui une force qui peut, devant des gens très fermés, faire les ouvertures nécessaires à une entente parfaite. Il faut donc être très nombreux, très actifs, de façon que le Bureau constitué sente un appui permanent de ses adhérents. Je vous souhaite à tous beaucoup de courage pour, dans l'avenir, obtenir des résultats positifs. Amitié à tous. "

M. FLANDIN donne ensuite lecture des DEUX Résolutions qu'il propose à l'Assemblée : l'une portant sur le montant de la cotisation pour 1990, l'autre sur la fixation de la date des futures Assemblées Générales.

Il demande aux membres présents de voter (à main levée) pour :

- l'approbation du RAPPORT MORAL Approuvé à l'unanimité.
- l'approbation du RAPPORT FINANCIER " "
- l'approbation des 2 résolutions Approuvées à l'unanimité.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ELECTION DU BUREAU :

Quelques modifications sont intervenues dans la liste des candidats figurant dans le Bulletin N° 3. Trois membres ont retiré leur candidature. Mlle LALOE ne souhaite pas renouveler son mandat. Par contre, M. RIVAT, oublié sur la liste, est bien candidat. Quatre membres ont, depuis, fait acte de candidature (voir liste complète en fin de bulletin). La liste proposée a été élue à l'unanimité.

Il n'a pu être procédé à l'élection du Bureau. En effet, 4 administrateurs élus absents et excusés, ne pouvaient participer à cette désignation.

Sont candidats pour le Bureau : M. FLANDIN (Présidence), M. STERVINO (Trésorerie), Mme LEBLANC (Secrétariat).

Postes à pourvoir : 2 Vice-Présidents, 1 Trésorier adjoint, 1 secrétaire adjoint.

Consultation, recueil des candidatures et élection du Bureau auront lieu dans les prochaines semaines.

L'information sera donnée dans le N° 3 du Bulletin.

Quelles nouvelles actions allons-nous entreprendre ?

Mis à part les problèmes liés aux forfaits ski qu'il ne faut pas abandonner, ni ceux relatifs aux réductions à négocier pour les tennis, la piscine, le parking, etc... M. FLANDIN indique quelles sont les nouvelles actions que l'Association pourrait entreprendre. Un catalogue plus complet figurera dans le Bulletin N° 3.

D'ores et déjà, on peut retenir :

- un document intitulé "conduite à tenir" (conseillé par l'Association) en matière d'imposition à la Taxe Professionnelle.
- Faire analyser l'eau potable (il y a eu des gens malades à Pâques 89)
- Non raccordement au tout-à-l'égout = pollution de la Dranse
- Création d'une liaison SAT Thonon/Châtel à l'arrivée du dernier TGV (23 h. 30)
- Boycottage de l'achat des Cartes-Neige à Châtel, tant que notre dossier sur l'aménagement des tarifs forfaits/Résidents n'aura pas abouti et solutions de remplacement.
- Etc...

M. FLANDIN donne quelques informations importantes attendues par tous, sur :

- la fiscalité à Châtel.

Le "Républicain Savoyard" du 25/2/89 donnait les taux des communes de Hte-Savoie utilisés pour le calcul de la taxe d'habitation (voir Bulletin n° 2). Ce même journal nous a communiqué les taux concernant la taxe professionnelle. Châtel se classe à la 238^e place avec un taux de 19,13 % ; La Chapelle : 12,15 % ; Morzine : 8,83 % ; Les Gets : 16,50 % ; Thonon : 15,62 %. Concernant l'augmentation du taux communal "taxe d'habitation" que nous avons annoncé comme devant se situer entre 1 et 2 %, il sera finalement de 1,02 %. Le taux départemental augmentera lui de 2,95 %, alors que le taux "régional" passera de 0,389 % à 0,57 %. Il sera intéressant de connaître les taux 1990 pour l'ensemble des 292 communes de Hte-Savoie. Nous ferons le nécessaire auprès du journal pré-cité. Selon l'avis d'imposition reçu récemment (et dans le cas de M. FLANDIN), il ressort qu'après les diverses ré-actualisations (valeur locative et bases), l'augmentation finale de la T.H. est de 33,8 % par rapport à l'année dernière. *(voir à la page 6)*

- Coût du parking.

Sans entrer ici dans le détail de la construction, ce coût s'élève à 25 millions de NF, financé à 100 % par un emprunt à 9,10 % d'intérêts sur 15 ans. A l'aide de tables financières, il s'avère que :

si le taux du prêt est "proportionnel", les annuités à rembourser seront de 3.119.800 F.

si le taux du prêt est "actuariel", elles seront de 3.055.845 F.

Ces annuités, s'ajoutant à celles déjà inscrites au BUDGET, l'endettement de la commune risque d'atteindre un niveau supérieur aux normes communément admises. Nous espérons pouvoir vous indiquer prochainement les grandes masses du budget communal, ainsi qu'une étude comparative sur l'évolution générale.

- Projet de construction d'une patinoire, près des tennis du LINGA.

Dimensions : 33 m. x 18 m. (dimension batarde ne permettant pas d'y faire disputer - par exemple - des matches de hockey). Elle risque d'être particulièrement bruyante pour les Résidents des MERMYS. Son coût prévisionnel : 2,5 millions de NF ... à ajouter au reste.

Après accord de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, nous vous communiquerons leurs adresses dans le prochain Bulletin.

Avant de clore la réunion, M. FLANDIN se propose de répondre aux questions posées dans la salle. Plusieurs sujets ont été abordés et feront l'objet d'une information dans le Bulletin n° 3. Enfin, il lance un appel à la mobilisation de tous les membres de notre Association pour qu'elle se développe, qu'elle devienne ce que nous espérons tous :

une véritable force de propositions auprès de la Municipalité, ce qui est l'essence même du mouvement que nous avons tous voulu. Il ajoute :

" Il est IMPERATIF de constituer une "équipe" solide, motivée. Nous ne pourrons plus, M. STERVINOU et moi-même, supporter tout le poids du fonctionnement de l'Association. Nous ne souhaitons pas avoir à faire le constat navrant de nous retrouver seuls. Si cela était, il serait préférable de tout arrêter. Quelle victoire pour les quelques 1024 Chatellans si nous devons "baisser les bras". Ainsi ce formidable potentiel qui est en nous n'aura servi à rien" ...

M. FLANDIN lève la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il remercie tous les participants à cette Assemblée Générale et donne rendez-vous à tous les membres pour la réunion de Noël 1989.

A N N E X E S

MODIFICATION DE L'ARTICLE 15, 2ème ALINEA DES STATUTS :

Ancien texte : ... une telle assemblée devra être composée du tiers au moins des membres fondateurs et adhérents. Il devra être statué à la majorité des 3/4 des voix des membres présents ou représentés.

Nouveau texte : ... il devra être statué à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

RESOLUTION N° 1. : Le montant de la cotisation pour l'année 1990 a été fixé à 100,- F. au lieu de 120,- F. L'appel de cotisation se fera dès le 1er Octobre 1989.

La résolution N° 1 a été votée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 2. : Il est proposé de fixer la date de nos Assemblées Générales en Décembre de chaque année pendant la période entre Noël et le Jour de l'An, selon les résultats de l'enquête et les souhaits exprimés.

La résolution N° 2 a été votée à l'unanimité.

N. B. : Il n'est pas souhaitable de tenir deux assemblées générales dans la même année. Donc, en Décembre 89, se tiendra une réunion générale d'information, laquelle sans avoir le qualificatif d'Assemblée Générale, en aura tous les aspects. La prochaine Assemblée Générale aura donc lieu en Décembre 90.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme LEBLANC	Mr RICHEMONT
Mlle THOMASSET	Mr RIVAT
Mr BEZON	Mr SCHMITT
Mr FLANDIN	Mr STERVINOU
Mr HAUMESSER	Mr TOUZELLIER
Mr MAHLER	Mr WACHE
Mr ANNICCHIARICO	

DERNIERE MINUTE

Madame, Monsieur,

L'information selon laquelle il avait été constaté une réévaluation excessive de la valeur locative brute et de la base d'imposition en matière de taxe d'HABITATION pour 1989 était relative à un CAS très précis qui vient d'être élucidé.

Elle n'a donc de valeur que pour la personne concernée.

Il faut cependant savoir que la valeur locative brute 1989 par rapport à 1988 NE PEUT ETRE AUGMENTEE que de 4 %.

La base nette d'imposition doit être égale à la différence entre la valeur locative brute et les (éventuels abattements), multipliés en 1989, par un coefficient de : 0,948